Ce que je fais

en tant qu'assuré

- -- De fournis les documents demandés par l'Assurance Maladie.
- -- J'effectue les démarches conseillées par l'assistant(e) social(e).
- Je donne mon avis en répondant au questionnaire de satisfaction.



Pour en

savoir plus...

J'appelle le 3646 Service gratuit pour être mis(e) en relation avec le service social de l'Assurance Maladie.

le service social sur

les informations sur

Je retrouve toutes

Je me connecte à « Mon compte » sur www.ameli.fr, rubrique « Ma messagerie / Écrire un message ». Je sélectionne « Contacter le Service social » dans les propositions d'objet du message et

je formule ma demande.

Je note les contacts utiles au sein du service social:

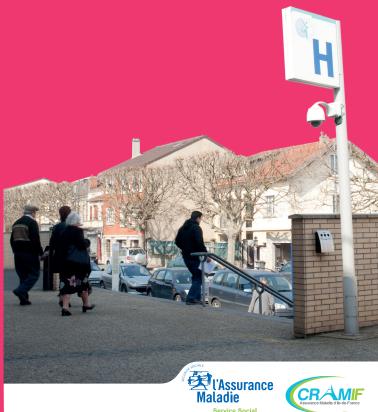








JE SUIS HOSPITALISÉ(E) ET JE PRÉPARE MON RETOUR À DOMICILE





mon parcours d'assuré

Des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape de ma vie.

La mission de l'Assurance Maladie n'est pas uniquement d'assurer mes remboursements de soins, elle m'aide aussi à mieux gérer ma santé.

En tant qu'assureur solidaire en santé, l'Assurance Maladie me permet d'être soigné(e) selon mes besoins, en cotisant selon mes moyens. Elle s'engage à me fournir des services d'information, d'accompagnement, de prévention et de dépistage. Son objectif : m'aider à agir sur ma santé, à comprendre et à anticiper mes dépenses.

Aujourd'hui, parce que je suis dans une situation difficile, l'Assurance Maladie met à ma disposition son service social. Il m'informe, m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées à ma situation.

Ce que le service social de l'Assurance Maladie

fait pour moi

- JE SUIS HOSPITALISÉ(E)
 ET JE VAIS BIENTÔT RENTRER CHEZ MOI
 - --- Je me demande comment poursuivre mes soins à domicile.
 - Je me pose des questions sur l'organisation de ma vie quotidienne.
 - Je me demande si mon logement est encore adapté.
 - Je suis préoccupé(e) par mon état de santé et son évolution.
 - Je m'inquiète des répercussions sur ma vie familiale, professionnelle et sociale.
 - J'ai besoin d'en parler, d'être conseillé(e), d'être accompagné(e).

BON À SAVOIR

Avec mon accord, l'établissement de soins peut contacter le service social de l'Assurance Maladie qui pourra venir à mon domicile.

L'ASSISTANT(E) SOCIAL(E) :

- me contacte, m'écoute en toute confidentialité,
- évalue avec moi si les aides mises en place sont suffisantes et me propose les réponses les plus adaptées (aide ménagère, aménagement du domicile...),
- m'aide à exprimer mes besoins, mes difficultés, mes craintes,
- m'informe sur les droits, les aides et les structures (services de soins à domicile...),
- me conseille pour organiser la poursuite de mes soins,
- m'oriente et me guide dans mes démarches,
- me propose d'échanger avec d'autres personnes (groupes de parole, associations de malades...),
- accompagne mon retour et mon maintien à domicile.

L'assistant(e) social(e) devient mon interlocuteur privilégié.